



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2009 à 19 h, le projet de résolution suivant :

- Projet particulier PP27-0108 (n° de dossier : 1080603018) dont l'objet principal est de déroger au règlement 95-188 permettant l'occupation à des fins de lieux de culte, du bâtiment situé au 9015 rue Bellerive, localisé entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard.

Le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le conseil d'arrondissement a également adopté, lors de cette séance, le projet de règlement suivant :

- Projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal de manière à remplacer la désignation du bâtiment situé au 9015, rue Bellerive, « Lieu de culte » par la désignation « Habitation » dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (n° de dossier : 1080603017).

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 17 février 2009 à 18 h 30 à la maison de la culture Mercier, située au 8105, rue Hochelaga conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée, le projet particulier et le règlement ainsi que les conséquences de leurs adoptions seront expliqués. Le conseil d'arrondissement entendra également les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet particulier, le règlement et les plans des zones sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 28^E JOUR DE JANVIER 2009.

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement